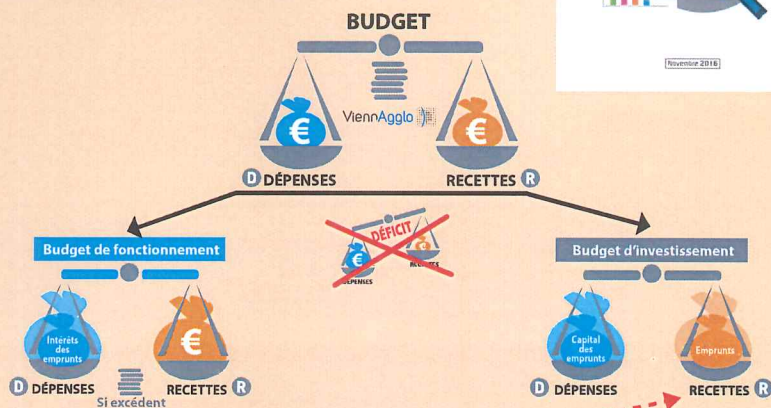


Retrouvez dans chaque Agglomag' le Conseil de Développement qui vous présente des enjeux concernant de près les habitants du pays viennois.

## Le CdD vous aide à comprendre le budget de ViennAgglo et les impôts locaux

Le Conseil de Développement, composé de citoyens bénévoles des 18 communes de l'agglomération, a été saisi par le Président de ViennAgglo pour faire des propositions sur la manière de communiquer autrement sur les finances locales et la fiscalité.

Son avis est consultable sur [cdd.viennagglo.fr](http://cdd.viennagglo.fr)



### Comment fonctionne un budget ?

Le budget de ViennAgglo est voté par les élus communautaires (représentants des 18 communes de l'agglomération), dans le cadre défini par la loi votée par les députés et sénateurs.

Le budget de ViennAgglo, comme celui des communes, doit être en **équilibre** ; les dépenses ne peuvent être supérieures aux recettes.

Le budget se décompose en deux parties : un **budget d'investissement** et un **budget de fonctionnement**.

Les économies réalisées sur le budget de fonctionnement au cours de l'année peuvent contribuer au financement de projets d'investissement qui peuvent également être financés par l'emprunt. Contrairement à l'État, **ViennAgglo et les communes ne peuvent être en déficit**.

### Quels sont les grands postes de dépenses et de recettes de fonctionnement ?

#### ● Dépenses D

→ Prestations et Services aux habitants (garde d'enfants, traitement des déchets...)  
→ Charges générales (locaux, personnel, fournitures...)

→ Reversements aux communes  
→ Frais financiers et Intérêts d'emprunts

#### ● Recettes R

→ Impôts et taxes des ménages et des entreprises  
→ Dotations de l'État  
→ Revenus des prestations et services aux habitants (crèches, piscines...)

### Et pour la section d'investissement ?

#### ● Dépenses D

→ Équipements et travaux (construction d'équipements, de routes...)  
→ Capital des emprunts

#### ● Recettes R

→ Récupération de la TVA  
→ Économies de fonctionnement  
→ Emprunts  
→ Subventions

Les crédits d'investissement non utilisés sur l'année peuvent être reportés sur l'année suivante.

## Où vont les impôts ?

Les impôts sur le revenu reviennent à l'État.

La Communauté d'Agglomération perçoit une part de la **taxe d'habitation**, une part du **foncier non bâti** et pour le **foncier bâti**, ViennAgglo perçoit uniquement la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères** (TEOM).

Les communes perçoivent une part des trois taxes.

Chaque collectivité vote des taux d'imposition servant au calcul de l'impôt, mais il ne définit pas les bases de calcul.

●  **Votre taxe d'habitation 1**  est calculée selon la valeur locative de votre logement fixée par le service du cadastre et selon le taux voté par la collectivité.

Les bases de calcul reposent sur :  
→ la surface du logement  
→ le nombre de personnes à charge  
→ les revenus des occupants

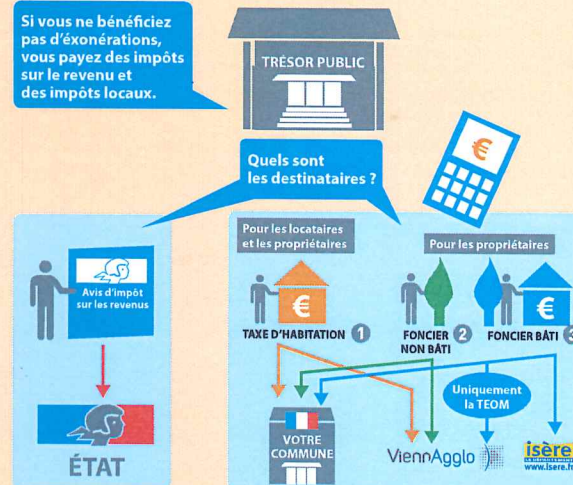
Si l'un des critères change, votre impôt est recalculé, à la hausse ou à la baisse. Les valeurs locatives cadastrales augmentent chaque année suite à une revalorisation automatique, ce qui peut augmenter votre taxe alors que le taux n'a pas changé.

Enfin vous payez quelques euros de taxe spéciale d'équipement.

●  **La taxe foncière sur le non bâti 2** , payée par les propriétaires de terrain, est calculée en fonction du revenu cadastral et des taux votés par ViennAgglo et votre commune.

●  **La taxe foncière sur le bâti 3**  est payée par les propriétaires. ViennAgglo ayant retenu un taux de 0%, ne perçoit que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Si vous ne bénéficiez pas d'exonérations, vous payez des impôts sur le revenu et des impôts locaux.



### « Petit dico » technique

- Déficit = Découvert
- Section = Budget
- [Section d'investissement ou section de fonctionnement = budget d'investissement ou budget de fonctionnement]
- Exercice budgétaire = année budgétaire
- Budget en équilibre = les dépenses sont couvertes par les recettes
- Excédent de recettes = économies réalisées
- TEOM = taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- Compétences = services et prestations de ViennAgglo

## ZOOM SUR les services fournis par ViennAgglo

#### Pour votre logement

- Traitement des eaux usées (assainissement)
- Collecte et traitements des ordures ménagères
- Développement et amélioration de l'habitat

#### Pour vos enfants

- Accueil de la petite enfance (-3 ans)
- Animation des relais d'assistantes maternelles et information sur les modes de garde
- Installation et maintenance de l'informatique dans les écoles maternelles et primaires
- Organisation des transports scolaires

#### Pour vos loisirs

- Construction, aménagement, entretiens et gestion d'équipements sportifs et culturels

#### ● Développement touristique

- Organisation du festival de Jazz
- Financement des ludothèques

#### Pour vos déplacements

- Organisation des transports urbains
- Création, aménagement et entretien des routes
- Développement des modes doux de transports (vélo, covoiturage...)

#### Pour votre bien-être

- Gestion des rivières et des eaux de ruissellement
- Lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores
- Actions pour le développement durable et la maîtrise de l'énergie

#### Pour votre sécurité

- Animation de la prévention de la délinquance et de la sécurité
- Gestion de la téléalarme pour les personnes âgées et handicapées
- Financement des services incendie

#### Pour le développement et l'attractivité du territoire

- Construction, aménagement, entretien et gestion de Zones d'Activités
- Accompagnement et soutien aux entreprises et aux commerces

Retrouvez le Conseil de Développement : [cdd.viennagglo.fr](http://cdd.viennagglo.fr) • Conseil de Développement de ViennAgglo

